



## Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0  
Tél. : 819-326-5624 Courriel : [info@val-des-lacs.ca](mailto:info@val-des-lacs.ca)

### **AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**dans le cadre du dépôt du second Projet de règlement 368-26-01 visant à clarifier le calcul de contribution aux fins de parcs modifiant le règlement de lotissement no 368-02**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Directrice générale – greffière trésorière de la municipalité de Val-des-Lacs :

QUE lors de la séance du conseil du 16 mars dernier, un 2e *Projet de règlement numéro 368-26-01* a été présenté et adopté *visant à clarifier le calcul de contribution aux fins de parcs modifiant le règlement de lotissement 368-02*.

Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'hôtel de ville situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs, le **20 avril 2026, à 17h00**. Au cours de cette assemblée, le 2e *Projet de règlement 368-26-01* sera présenté. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire. Si toutefois quelqu'un ne peut être présent à la séance publique, il y aura possibilité de poser leur question via courriel à : [urbanisme@val-des-lacs.ca](mailto:urbanisme@val-des-lacs.ca)

Le 2<sup>e</sup> *Projet de règlement* peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf les jours fériés, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.val-des-lacs.ca](http://www.val-des-lacs.ca), section Règlements.

**L'objet du règlement 368-26-01 vise :**

À clarifier le calcul de contribution aux fins de parcs

Donné à Val-des-Lacs, ce 1<sup>er</sup> avril 2026

Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière